



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 12 mai 2025 pour la séance du 19 mai 2025 à 17h30

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ EN PRÉSENTIEL :**

Madame Leïla NAÏDJI – Vice-Présidente

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY – Administratrice

Madame Jocelyne FEVER – Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH – Administrateur

Madame Laurence HUMILIERE – Administratrice (présente à partir de 18h00)

Madame Elisabeth LONGUET – Administratrice

Madame Michèle PEPIN – Administratrice

► **ONT PARTICIPÉ EN VISIOCONFÉRENCE :**

Madame Virginie VARLET – Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice – Pouvoir à Madame Leïla NAÏDJI

DÉLIBÉRATION N°2 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA CROIX-ROUGE

La Ville de Dunkerque connaît depuis plusieurs mois un phénomène d'errance en centre-ville, entraînant un nombre grandissant d'interventions de la police municipale pour réguler les conflits d'usages entre ces personnes, des riverains, des commerçants, se traduisant par des comportements inadaptés, des nuisances sonores, parfois des risques, le plus souvent avec une consommation d'alcool ou de drogues.

Une première série de mesures expérimentales a été prise, en concertation avec plusieurs partenaires, dans le courant de l'automne 2024 visant à apporter des réponses de nature répressive et d'autres de nature préventive pour répondre à cet enjeu bien identifié sur le centre-ville.

Forte de cette expérience, la Ville de Dunkerque a construit, en partenariat avec plusieurs acteurs, un plan d'actions plus ambitieux et de plus longue durée afin de réduire ce phénomène et d'assurer une réponse adaptée aux personnes concernées :

- Réponse coordonnée de la police nationale et de la police municipale face aux situations d'ivresse publique, etc. ;
- Sensibilisation des commerces ayant un débit de boissons conduisant à certains phénomènes d'attroupement en centre-ville ;
- Mise en place sur le mois d'avril d'une cellule de médiation d'abord portée par plusieurs services de la Ville (équipe de liaison de Dunkerque-centre, direction de l'habitat et du logement) et les antennes du CCAS pour aller à la rencontre des personnes en errance, des commerçants et des usagers en centre-ville puis création depuis le début du mois de mai d'une équipe dédiée de médiateurs au sein du CCAS ;
- Structuration sur un temps plus long à venir d'une réponse partenariale dédiée à la prévention des risques et l'accompagnement en termes de soin des publics en difficulté soumis aux addictions.

Une dernière proposition, à l'initiative de la Croix-Rouge, consiste en la mise en place d'une halte de repos pour les personnes en errance. Cette halte de repos serait complémentaire de l'offre existante en termes d'accueil de jour sur le site du 70, rue de Lille à destination des personnes sans-abris. La concentration en un lieu unique a pu conduire à des difficultés et des conflits d'usage amenant certains publics à ne plus fréquenter l'accueil de jour. De surcroît, l'accueil de jour est bien dédié aux personnes sans-abris, or une partie non négligeable des personnes en errance et ayant des conduites à risque dispose d'un hébergement.

La Croix Rouge a ainsi proposé l'installation et la gestion de cette halte de repos, ouverte de 8H30 à 17H30, 7 jours sur 7, à compter du 06 mai et ce pour une période de sept mois. Elle doit permettre aux personnes accueillies de se reposer et d'avoir une prise en charge de premier niveau en orientant ensuite vers les partenaires de « droit commun » idoines pour l'accompagnement de ces personnes.

Cette action portée par la Croix-Rouge suppose en particulier la présence continue de personnels dédiés, en médiation et en secourisme, ainsi que plusieurs frais annexes (repas, kits d'hygiène, etc.). Ce sont ainsi quatre professionnels qui seront mobilisés par la structure ainsi que du personnel encadrant.

A ce titre, l'association a déposé une demande de subvention auprès du CCAS, eu égard au caractère social de la démarche, celle-ci se faisant d'ailleurs en partenariat avec les services du CCAS mobilisés sur la médiation en centre-ville.

La demande de subvention est de 185 376 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'accorder une subvention à la Croix-Rouge de 185 376 € pour la mise en œuvre de la halte de repos dédiée aux personnes en errance en grande difficulté en centre-ville.
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens reprise en annexe de la délibération, ses éventuels avenants, et tout document administratif afférant à cette subvention.

ADOPTÉ

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20250519-D2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

